

MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1569



Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun,  
tenue le **3 juin 2024** à 19 heures 30.

Sont présents :    Monsieur Marco Julien                            Conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron                            Conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand                            Conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux                            Conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau                            Conseiller no 5  
                          Monsieur Jean-François Messier                            Conseiller no 6

Est absent :

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, Madame Éliane Charest, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité.

Cinq (5) personnes sont présentes dans la salle lors du début de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2024-06-112**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du procès-verbal du 6 mai 2024
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des déboursés / Mai 2024
6. Présentation et adoption des comptes à payer / Juin 2024

**Affaires courantes**

7. Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finales du PRABAM
8. Appui – Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec
9. Appui – Mobilisation massive pour conserver les points de services de Desjardins

**Administration / Finance**

10. Autorisation d'augmentation des heures de travail – Éric et Éliane
11. Avis de motion pour le règlement 2018-11
12. Autorisation de paiement de la facture 2024-041 à UMI
13. Autorisation de paiement de la facture #IC32834 à ADD Énergie
14. Autorisation de paiement de la facture LE-2094 à Arpo Groupe conseil

**Aménagement du territoire**

15. Permis de rénovation – 295 rue Principale

**Travaux publics**

16. Autorisation d'achat – Tracteur à pelouse

**Sécurité publique**

17. Rapport d'activité annuel du service de sécurité incendie en lien avec le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en vigueur

**Loisirs, culture et famille**

MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1570



18. Tarif pour les équipes de baseball pour la saison estivale 2024
19. Divers
  - 19.1 Autorisation de paiement de la facture #30799 à Lévisienne
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

**3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2024**

**RÉSOLUTION 2024-06-113**

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Les représentants de la régie de compost nous font part que les états financiers ont été déposés.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉBOURSÉS / MAI 2024**

**RÉSOLUTION 2024-06-114**

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté la liste des dépenses du mois de mai 2024;

ATTENDU QUE la liste des dépenses présentée comprend notamment la totalité des dépenses réalisées par le Règlement 2018-11 concernant la délégation de pouvoir de dépenser;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer mentionnés se résumant ainsi :

Sous-total des dépenses	116 808. <sup>19</sup> \$
Rémunération nette (employés et élus)	18 424. <sup>00</sup> \$
<b>Total dépenses</b>	<b>135 232.<sup>19</sup> \$</b>

**6. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER / JUIN 2024**

**RÉSOLUTION 2024-06-115**

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes à payer du mois de juin 2024 pour un total de 133 059,89\$;

ATTENDU QUE la liste comprend toutes les factures reçues et les dépenses prévisibles en date d'aujourd'hui;



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1571



ATTENDU QUE la liste des déboursés du mois de juin 2024 sera présentée à la prochaine séance ordinaire du conseil;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des comptes à payer présentée.

**7. REDDITION DE COMPTE FINALE / PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**RÉSOLUTION 2024-06-116**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une somme de 75 000\$ à la Municipalité pour des travaux visant l'amélioration de l'état physique des infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les travaux admissibles doivent être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 31 mai 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été réalisés et s'élèvent à plus de 75 000\$;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale au montant de 75 000\$ dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**8. DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION 2024-06-117**

ATTENDU QUE la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

1572



ATTENDU QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

ATTENDU QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

ATTENDU QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

**9. DEMANDE D'APPUI POUR LA MOBILISATION MASSIVE AFIN DE CONSERVER  
LES POINTS DE SERVICE DE DESJARDINS**

**RÉSOLUTION 2024-06-118**

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans notre municipalité compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de notre municipalité;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

Attendu que notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de notre communauté. Il est également accepté que cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

**10. AUTORISATION D'AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL / RESPONSABLE  
DES TRAVAUX PUBLICS ET OPÉRATEUR DES EAUX USÉES / DIRECTION  
GÉNÉRALE – GREFFIÈRE ET TRÉSORIÈRE**

**RÉSOLUTION 2024-06-119**





**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**1573**



ATTENDU QUE le responsable des travaux publics et opérateur des eaux usées ainsi que la direction générale sont assujettis à des semaines de travail de 35 heures;

ATTENDU QUE durant certaines périodes précises, notamment l'été ou lors du budget et de la taxation, ce nombre d'heures n'est pas suffisant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser des semaines de travail de 40 heures entre le mois de mai et de septembre inclusivement pour le poste de responsable des travaux publics et opérateur des eaux usées
- D'autoriser des semaines de travail de 40 heures lorsque cela est nécessaire pour le poste de la direction générale – greffière et trésorière

**11. AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 2018-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSES, DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Marco Julien que lors de la prochaine séance du conseil, le Règlement 2024-02 modifiant le règlement sur la délégation du pouvoir de dépenses, de former un comité de sélection et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2018-11 sera adopté.

**12. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / FIRME CONSULTATIVE D'URBANISME / URBANITÉ MANAGEMENT INC.**

**RÉSOLUTION 2024-06-121**

ATTENDU QU'UN contrat de service a été signé (résolution #202404060);

ATTENDU QUE la municipalité a eu recours au service de la firme Urbanité management Inc. pour des dossiers spécifiques;

ATTENDU la facture 2024-041 d'un montant de 1 119,57\$ taxes incluses pour la prise en charge de ces dossiers a été reçue en date du 14 mai 2024

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au paiement de la facture d'un montant de 1 119,57\$ taxes incluses à Urbanité management Inc.

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES / ADD ÉNERGIE / BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

**RÉSOLUTION 2024-06-122**

ATTENDU QUE la Municipalité a été autorisée à faire l'achat des bornes de recharge électriques en vertu de la résolution 202404073;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**1574**



ATTENDU la facture #IC32834 au montant de 21 250,83\$ a été reçue à la suite de la réception de la commande

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture #IC32834 au montant de 21 250,83\$.

**14. APPROPRIATION DE SURPLUS / PAIEMENT D'UNE FACTURE / ARPO GROUPE  
CONSEIL / PLANS ET DEVIS POUR LA PROLONGATION DE LA RUE DES  
TREMBLES**

**RÉSOLUTION 2024-06-123**

ATTENDU QU'UN contrat a été octroyé à Arpo-Groupe Conseil en vertu de la résolution 202312267 pour la réalisation de plans et devis pour la prolongation de la rue des Trembles;

ATTENDU la facture LE-2094 au montant de 30 099,02\$ relié au projet a été reçue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture LE-2094 d'un montant total de 30 099,02\$ à Arpo Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis pour la prolongation de la rue des Trembles et de procéder au paiement des factures à même le surplus cumulé du parc industriel.

**15. DEMANDE DE PERMIS / 295 RUE PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2024-06-124**

ATTENDU QUE les propriétaires du 295 rue Principale ont fait une demande de permis pour des rénovations le 11 avril 2024 dernier;

ATTENDU QUE pour le non-respect de plusieurs éléments, la municipalité a refusé la demande en vertu de la résolution 2024-05-097;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait une deuxième demande de permis en respectant les points énumérés dans la résolution 2024-05-097;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à l'application du règlement PIIA puisqu'elle se trouve en zone CA-2;

ATTENDU QUE le projet a été présenté aux membres du CCU et qu'ils déposent au conseil municipal une recommandation favorable au projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le projet de rénovation de la galerie avant tel que présenté et conformément aux autres dispositions réglementaires.



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**1575**

Initiales du maire

Initiales du greff.-trés.

**16. AUTORISATION D'ACHAT / TRACTEUR À PELOUSE**

**RÉSOLUTION 2024-06-125**

ATTENDU QUE le tracteur à pelouse John Deere est dans un état de décrépitude;

ATTENDU QUE la municipalité a budgété 5 000\$ dans son budget 2024;

ATTENDU QUE deux demandes de prix ont été demandées chez deux fournisseurs externes :

- Scierie Mobile Gilbert pour un Husqvarna avec un moteur Kawasaki 21.5 HP au montant de 4 593,25\$ taxes incluses
- Les petits Moteurs pour un Cub Cadet au prix de 4 958,45\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat du tracteur à pelouse auprès de l'entreprise Scierie Mobile Gilbert pour un montant de 4 593,25\$

**17. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL DU SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE / SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EN COMMUN DE LAURIER-STATION, SAINT-FLAVIEN ET ISSOUDUN**

**RÉSOLUTION 2024-06-126**

ATTENDU la réception du rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport d'activité annuel 2023 tel que présenté.

**18. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024-05-108 / TARIFS POUR LES ÉQUIPES DE BASEBALL**

**RÉSOLUTION 2024-06-127**

ATTENDU QUE La Municipalité a adopté la résolution 2024-05-108 lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024;

ATTENDU QUE cette résolution a pour objet la tarification pour les équipes de baseball pour la saison estivale 2024;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution, beaucoup de mécontentement a été entendu quant au tarif voté;

MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

1576



ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de baisser son tarif pour la saison estivale 2024, passant de 40\$ à 30\$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier la résolution 2024-05-108 afin qu'il y soit désormais inscrit :

- ATTENDU QUE pour la saison 2024, la Municipalité décide d'établir le coût de ces rencontres à 30\$ par joueur pour la saison entière.

19. DIVERS

19.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE / TRAVAUX RANG ET  
ROUTE DE LA PLAINE / LES ENTREPRISES LÉVISIENNES

RÉSOLUTION 2024-06-128

ATTENDU les travaux de correctif de l'asphalte dans le rang et la route de la Plaine;

ATTENDU la facture 30799 d'un montant de 50 481,79\$ reçu pour les travaux effectués;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder au paiement de la facture 30799 d'un montant de 50 481,79\$ à Les entreprises Lévisiennes pour les travaux de correctifs d'asphalte dans le rang et la route de la Plaine.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient alors la période des questions.

21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE


RÉSOLUTION 2024-06-129

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h25.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Élisabeth Charest, directrice générale et greffière – trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

  
Madame Annie Thériault  
Mairesse

  
Madame Élisabeth Charest  
Directrice générale et greffière-trésorière

